

CONVENTION 2026

UCR CFDT / RÉSEAU CEZAM

Entre :

L'Union confédérale des retraités CFDT

Dont le siège est situé : 47/49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

Représentée par son Secrétaire Général, Benoit Prince

Ci-après dénommée UCR CFDT

D'une part,

Et :

Cezam Fédération des Associations Inter-CSE,

Dont le siège est situé : 54 rue de Paradis - 75010 Paris

Représenté par sa directrice, Julie Guichet

Ci-après dénommée « Cezam »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le réseau Cezam est un réseau associatif existant depuis plus de 40 ans et s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

L'UCR CFDT est une organisation syndicale qui représente et fédère les retraités. Dans ce cadre, elle a pris contact avec l'association Cezam dont l'objectif est de promouvoir l'accès à la culture et aux loisirs pour les salariés, leurs familles, et les anciens salariés.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Cezam met à la disposition de l'UCR CFDT son portail d'offres culture sport loisirs vacances et fournit des propositions de contenus et des offres adaptées aux bénéficiaires de l'UCR CFDT.

Article 1^{er} – Adhésion

L'UCR est signataire d'une convention de partenariat nationale cadre avec Cezam mais ce sont les URR et les syndicats CFDT des retraités qui adhèrent aux associations Cezam locales et financent tout ou partie de l'accès à l'offre Cezam.

Les Unions régionales des retraités (URR) et les syndicats CFDT des retraités communiquent auprès des bénéficiaires pour favoriser les inscriptions sur le site www.cezam.fr. Les inscriptions peuvent également se faire dans les antennes Cezam en région.

Article 2 – Accès et Carte Cezam

Cezam offre la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à de nombreuses offres de loisirs à tarifs négociés au travers du site Internet www.cezam.fr et d'une application mobile dédiée. Cezam propose également la carte Cezam, une carte individuelle, nominative et annuelle (année civile) qui permet d'accéder à des offres supplémentaires en la présentant directement chez les partenaires loisirs.

Les bénéficiaires pourront donc disposer des nombreux avantages du catalogue Cezam :

- l'accès à des tarifs réduits sur l'ensemble de la billetterie locale et nationale que Cezam propose. 200 000 offres sur les parcs, les zoos, les cinémas, concerts et événements, le sport, les loisirs et pratiques culturelles.
- l'accès à de nombreuses remises vacances, soit plus de 700 codes promos auprès de partenaires divers et variés : campings, hôtels, villages vacances, résidences locatives, séjours tout compris, circuits, croisières, hébergements insolites, gîtes, chambres d'hôtes, séjours jeunes, tourisme social... Mais également plus de 500 destinations France/Europe en basse et haute saison gérée par Cezam via son catalogue de locations vacances annuel.
- de disposer d'une carte Cezam digitale, carte de réduction nationale permettant à son titulaire de bénéficier, sur simple présentation sur tout le territoire, de réductions chez de nombreux partenaires (culture, loisirs).

Si le bénéficiaire préfère disposer d'une version physique de la carte Cezam, il pourra choisir à tout moment, l'option de re-matérialisation + envoi à son domicile.

Les bénéficiaires peuvent également acheter des cartes Cezam pour leur conjoint et/ou enfants. La carte Cezam conjoint/enfants est vendue au tarif de 4,50 € pour l'année 2026. Ce tarif applicable nationalement pour l'ensemble du Réseau Cezam est garanti pour l'année civile 2026. Il pourra ensuite être revu annuellement à la seule initiative de Cezam. Il est précisé que ce tarif suit l'évolution du tarif applicable dans tout le Réseau Cezam pour les cartes conjoint/enfants et ne peut donc être soumis à négociation.

Article 3 - Accessibilité de l'offre

Toutes les offres sont accessibles via le site Internet www.cezam.fr et l'application mobile dédiée.

A la demande des URR ou des syndicats CFDT des retraités, pour faciliter l'accès aux offres des bénéficiaires retraités, un listing des partenaires en région pourrait être réalisé en collaboration avec Cezam.

Les associations Cezam locales assurent un service de billetterie (cinémas, parcs de loisirs, spectacles et concerts, théâtres, musées...) directement pour les retraités bénéficiaires. Ces derniers peuvent acheter leurs billets en ligne sur le site Internet ou se déplacer pour acheter la billetterie dans les antennes Cezam.

Les offres vacances pourront être réservées directement auprès des Partenaires Cezam ou au travers du service de location de vacances de Cezam qui propose des linéaires avec des tarifs attractifs.

Les offres du service location vacances présentes sur le site Internet www.cezam.fr sont également accessibles dans un catalogue papier, disponible en ligne ou dans les antennes Cezam. Un numéro de téléphone dédié permet également de joindre directement le service locations vacances.

L'Application mobile Cezam permet notamment aux bénéficiaires de dématérialiser leur carte Cezam et de géolocaliser les partenaires Cezam autour d'eux.

Article 4 – Autres activités culture-loisirs

Les syndicats CFDT des retraités adhérents peuvent avoir accès aux autres activités proposées par les associations Cezam : prix du roman, prix de la bande dessinée, festival du film...

Ces activités culturelles peuvent être proposées via les URR ou les syndicats CFDT des retraités qui achètent alors les sélections de livres auprès des associations Cezam pour les mettre à disposition des retraités bénéficiaires.

Les retraités bénéficiaires peuvent ainsi accéder aux rencontres d'auteurs organisées par Cezam, ainsi qu'au grand week-end culturel Cezam organisé chaque année dans une ville de France.

Article 5 – Coût de l'adhésion

Les URR et les syndicats CFDT des retraités adhèrent à l'association Cezam correspondant à son implantation géographique ou à une autre association Cezam de référence le cas échéant pour une année civile. Les URR peuvent choisir de financer tout ou partie de l'accès aux offres.

Le prix de la carte Cezam (version digitale) qui ouvre droit à l'accès intégral du catalogue d'offres Cezam est fixé à 12 €/retraité pour l'année 2026.

A la demande des URR ou directement des retraités bénéficiaires une carte physique pourra leur être distribuée ou envoyée à leur domicile (des frais de matérialisation de carte et des frais postaux s'appliqueront le cas échéant).

Article 6 – Durée et reconduction de la convention

La Convention entre en vigueur le 15/01/2026 et se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour des périodes contractuelles d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des Parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard trois mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Un bilan de cette convention sera fait annuellement.

Les adhésions des syndicats CFDT des retraités aux associations Cezam antérieures à cette convention ne peuvent être remises en cause.

Article 7 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la gestion de cette convention, chaque partie s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les informations personnelles des retraités, collectées dans le cadre de l'adhésion et de la diffusion des cartes Cezam, seront utilisées exclusivement pour les besoins de la présente convention et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers sans le consentement préalable des personnes concernées.

Article 8 – Résiliation de la convention

Chaque partie peut résilier cette convention de manière anticipée, sous réserve d'une notification écrite adressée à l'autre partie, avec un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 9 février 2026

Pour La Fédération Cezam,
Julie Guichet, déléguée générale



**CEZAM FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS INTER-CSE**
54, rue de Paradis - 75010 PARIS
Tél : 01 42 46 94 11

Pour l'UCR CFDT,
Benoît PRINCE, secrétaire général

